



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gaz de schiste:

### **LE RAPPORT DU BAPE REJOINT LES PRÉOCCUPATIONS DU ROBQ**

**Québec, 16 décembre 2014** - Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) se dit très satisfait du rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent rendu public hier par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Pour Jean-Paul Raïche, 1er vice-président du ROBVQ, « le rapport est le fruit d'un travail impartial et rigoureux ». Le ROBVQ est particulièrement satisfait de constater que la majorité des recommandations formulées dans son mémoire ont été prises en compte.

#### **Nécessité d'un cadre légal adéquat**

Le rapport met l'accent sur l'absence d'un cadre législatif et réglementaire adapté à l'essor de cette industrie, ce qui rejoint le point de vue exprimé par le ROBVQ.

Effectivement, lors de la présentation de son mémoire à Bécancour, en juin dernier, l'organisation avait défendu l'idée que le gouvernement du Québec ne devrait pas autoriser l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent avant qu'un cadre légal adéquat soit instauré afin d'éviter les dommages aux ressources en eau.

#### **Le rôle des OBV**

Il est mentionné dans le rapport qu'une organisation de concertation régionale pourrait contribuer à la planification du développement de l'industrie du gaz de schiste. Pour monsieur Raïche, si l'industrie devait se développer, « il apparaît évident que les organismes de bassins versants du Québec (OBV) seraient les mieux placés pour

élaborer, en concertation avec les acteurs de leur territoire, une vision globale et intégrée du développement de l'industrie gazière, particulièrement en ce qui a trait à la gestion de l'eau ».

Cette approche serait une manière de plus de mettre en action la Politique nationale de l'eau qui a identifié la gestion de l'eau par bassin versant comme étant le meilleur moyen d'assurer la protection de ce patrimoine collectif.

Rappelons que les OBV sont des organismes mandatés par le gouvernement en vertu de la « Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ». En concertation avec les acteurs de l'eau, ils élaborent et mettent à jour un plan directeur de l'eau, en font la promotion et assurent le suivi de sa mise en œuvre. Le ROBVQ représente 40 OBV établis sur l'ensemble du Québec méridional regroupant ainsi plus de 800 acteurs de l'eau et 200 salariés.

-30-

**Source:**

Caroline Gagné

Chargée des communications/marketing

418 800-1144 poste 6

[caroline@robvq.qc.ca](mailto:caroline@robvq.qc.ca)